

[Si vous ne visualisez pas correctement le contenu, cliquez ici](#)



Pour la Saint-Valentin, offrez un composteur à votre immeuble chéri !

Communiqué de presse

Besançon, le 13 février 2023

Dans le cadre de la [loi AGECC](#) et d'ici le 1er janvier 2024, tous les ménages français devront disposer d'une solution leur permettant de [trier leurs déchets biodégradables](#). Pour répondre à cette disposition, le SYBERT continue de déployer [les différents modes de compostage](#) sur [son territoire](#).



Dans la continuité de l'opération de la fin d'année 2022, et cette fois-ci à l'occasion de la Saint-Valentin, **le compostage en pied d'immeuble est de nouveau mis à l'honneur** -toujours avec un message décalé- pour faire connaître cette solution aux **habitants de copropriétés**.

Une **campagne d'affichage** débutera **le 10 février**, à Besançon et alentours, avec pour objectif de présenter cette solution de compostage comme le cadeau idéal pour son immeuble chéri.

Au-delà de simplement **susciter l'intérêt des habitants pour le compostage**, l'objectif secondaire est de leur **rappeler que des solutions existent pour mieux valoriser nos biodéchets**.

> Pour les connaître, les usagers peuvent contacter le SYBERT, que ce soit par mail à contact@sybert.fr, par téléphone au 03 81 21 15 60 ou directement à l'accueil de La City à Besançon.

À la Saint-Valentin, offrez un composteur à votre immeuble chéri !

100% économique

100% écologique

100% utile

sybert.fr  
03 81 21 15 60



www.agence-air.com/espaces/Communauté/SYBERT_Frmapk

LE COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE

Les sites de compostage en pied d'immeuble se composent généralement d'une **batterie de 3 ou 4 composteurs en bois**, installés dans un **espace vert de 5 à 10 m², plat et facile d'accès**, aux pieds de copropriétés, petites et grandes, aussi bien en ville qu'à la campagne. Ils sont à **usage privé**, le projet d'installation d'un site de compostage en pied d'immeuble nécessite d'**être voté en amont lors de l'assemblée générale** de la copropriété.



Une implication citoyenne nécessaire

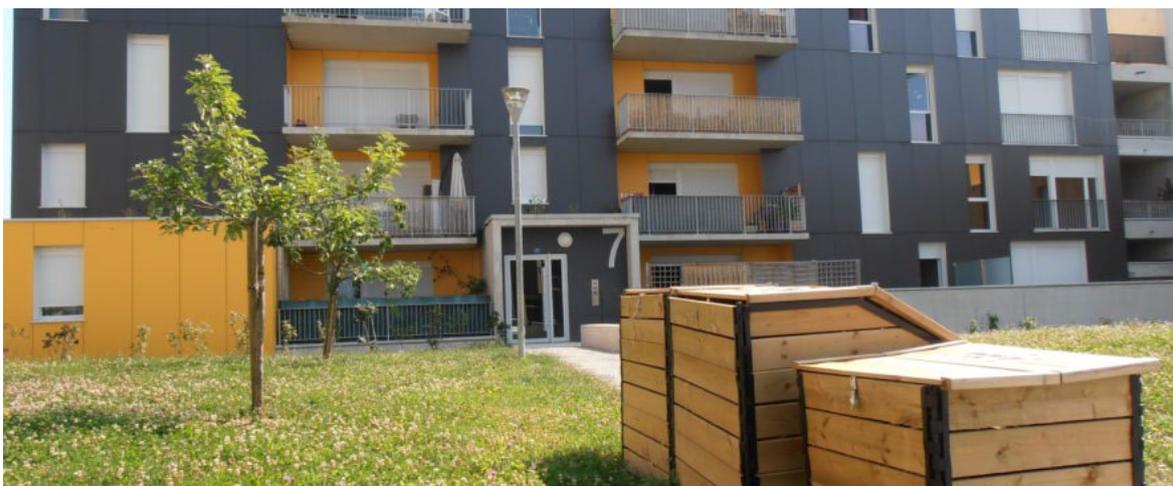
Les habitants doivent d'ailleurs s'investir dans le projet pour qu'il fonctionne : un petit groupe d'habitants motivés devient « **référents compostages** » et s'occupe des composteurs de manière hebdomadaire. Au moins 4 personnes volontaires sont nécessaires au fonctionnement du site, et 6 personnes pour les copropriétés de plus de 80 logements.

Une solution économique

Les composteurs sont vendus par le SYBERT à des tarifs subventionnés, avec un **coût global de 300 €** (comprenant le matériel, les outils, la formation des référents compostage, et jusqu'à 10 visites de suivi). Les copropriétés de plus de 10 logements bénéficient d'un accompagnement complet du SYBERT, de la mise en place au suivi du site, sur une période de 2 ans.

> Pour connaître tous les détails sur les composteurs en pied d'immeuble, consultez [la page "Je composte mes biodéchets - au pied de mon immeuble"](#).

EN QUELQUES CHIFFRES

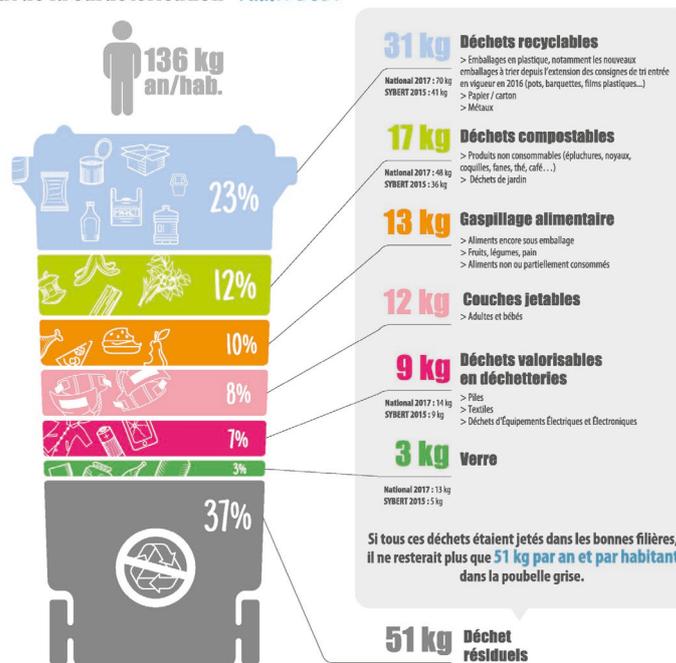


À ce jour, plus de **300 immeubles sont déjà équipés d'une batterie de composteurs collectifs**, sur Besançon et alentours. (Source : données SYBERT)

> Découvrez leur emplacement sur [la carte des sites de compostage en pied d'immeuble](#).

Chaque année, un habitant du SYBERT jette encore **17 kg en moyenne de déchets compostables** dans sa poubelle grise. (Source : [données 2021 - MODECOM SYBERT](#))

Résultat de la caractérisation - Année 2021



Le BA.ba du compostage

Pour rappel, le compostage est un **processus naturel** qui consiste à **transformer des matières organiques (biodéchets) en un produit semblable à du terreau** : le compost. Cette dégradation est réalisée par des micro-organismes, (bactéries, champignons, invertébrés) en présence d'humidité et d'oxygène. Au quotidien, peuvent se composter : épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, marc de café, miettes de pain...

> Redécouvrez le fonctionnement du compostage sur [la page "Je composte mes déchets"](#).

JE COMPOSTE



Déchets de légumes
crus ou cuits



Pommes de terre germées



Déchets de fruits
crus ou cuits



Coquilles dures



Pensez à découper



Café et thé avec filtres



Coquilles d'oeufs écrasées



Epluchures et pelures d'agrumes



Restes de repas

Les nombreux avantages du compostage

Tout d'abord, et surtout dans ces temps économiquement difficiles, composter ses biodéchets permet de **maîtriser sa facture déchets** ; on estime que le compostage permet de réduire d'environ 30 % le poids de sa poubelle grise.

Ensuite, c'est **réduire facilement son empreinte carbone** : les déchets compostables sont composés à plus de 70% d'eau ; les jeter à la poubelle revient à les incinérer et donc à brûler de l'eau, ce qui n'a pas de sens !

C'est aussi l'avantage de **bénéficier d'un fertilisant de qualité** pour ses plantes et ses espaces verts.

Enfin, le compostage collectif permet en outre de **rassembler les voisins** autour d'un sujet convivial et d'un objectif commun.



Et pour ceux qui compostent individuellement

Pour ceux qui vivent en maison ou qui disposent d'un jardin pour composter individuellement, le SYBERT organise des ventes de composteurs individuels à tarifs subventionnés chaque mois.

Pour connaître les dates des prochaines ventes, rendez-vous sur la page "[Je composte en maison](#)".



Service Communication
communication@sybert.fr

03 81 87 89 39

sybert.fr

